



BULLETIN DE CANDIDATURE CONSEILS CONSULTATIFS DE LA VIE LOCALE

La participation aux Conseils Consultatifs de la Vie Locale est ouverte à toute personne majeure, domiciliée à Biarritz ou professionnel redevable d'une contribution directe de la ville au 1er Janvier 2020. Pour les associations ou les syndicats de copropriétaires, ils seront représentés par leur président, résident sur Biarritz, en poste au moment du tirage au sort (statuts ou PV d'Assemblée Générale ET justificatif de domicile).
Dans tous les cas, l'inscription sur les listes électorales reste un prérequis.

Madame Mademoiselle Monsieur

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ Tel : _____

Date de naissance : _____

Je me porte candidat pour le quartier (cocher une case)

- Centre-ville Jules Ferry Lahouze Milady La Négresse Saint-Charles Laroche foucauld
- Bibi Beurivage Aguilera Braou - Parme Saint-Martin Pétricot

- Pour le collège des Habitants (justificatif de domicile à Biarritz)
- Pour le collège des Associations et Copropriétés du quartier (justificatif de l'association ou de la copropriété)

Je me porte candidat pour le quartier (cocher une case) et m'engage à signer la Charte des Conseils Consultatifs de la Vie Locale

Date : _____ Signature : _____

Candidature à déposer avant le 8 décembre 2020, 17h

Bulletin à déposer à la Mairie ou à envoyer sous enveloppe affranchie à :
Mairie de Biarritz - 12 avenue Edouard VII - 64200 Biarritz

Vous pouvez également postuler sur le site Internet de la Ville www.biarritz.fr



POUR DEVENIR CONSEILLER DE VOTRE QUARTIER
DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 8/12
SUR WWW.BIARRITZ.FR OU EN MAIRIE
Crédits : Photo edito : Photomobile / Direction de la Communication Ville de Biarritz



DEVENEZ LA VOIX DE VOTRE QUARTIER



CONSEILS CONSULTATIFS DE LA VIE LOCALE



POUR DEVENIR CONSEILLER DE VOTRE QUARTIER
DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 8/12
SUR WWW.BIARRITZ.FR OU EN MAIRIE



EDITO



Être à l'écoute de tous les Biarrots est l'une de mes priorités comme Maire de notre ville. Comme nous nous étions engagés, dès notre élection j'ai nommé un élu référent dans chacun des quartiers que vous pouvez rencontrer régulièrement. Moi-même je vous reçois personnellement une fois par mois, lors de mes permanences en Mairie. Dans cette continuité et ma volonté de proximité et d'échange direct avec vous, **nous créons les Conseils Consultatifs de la Vie Locale**. Véritables instances représentatives des habitants, les sept Conseils Consultatifs, un par quartier, sont des lieux d'information, d'échange et de concertation pour votre quotidien comme pour les grands projets pour Biarritz. Alors portez-vous candidat et devenez membre du Conseil Consultatif de votre quartier : **Devenez la voix de votre quartier !**

Maider Arosteguy, Maire de Biarritz

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

IL S'AGIT D'UNE INSTANCE CONSULTATIVE VISANT À CRÉER UN LIEU PRIVILÉGIÉ DE PARTENARIAT ET DE RÉFLEXIONS ENTRE LES HABITANTS ET LEUR MUNICIPALITÉ.

CES CONSEILS CONSULTATIFS

- **SONT DES LIEUX D'INFORMATION, D'ÉCHANGE ET DE CONCERTATION** AUTOUR DE PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA VIE QUOTIDIENNE DU QUARTIER.
- **PEUVENT ÊTRE UN LIEU D'ÉLABORATION DE PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF** À L'ÉCHELLE DU QUARTIER OU DE LA VILLE, AVEC NOTAMMENT DES PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF.
- **ONT VOCATION À ÊTRE CONSULTÉS SUR DES PROJETS STRUCTURANTS DE LA VILLE** OU DU QUARTIER, EN AMONT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

DÉCOUPAGE DES QUARTIERS

La ville de Biarritz a été découpée en 7 quartiers/secteurs composant les **7 Conseils Consultatifs de la Vie Locale**.



QUESTIONS / RÉPONSES

QUI PEUT ÊTRE

CONSEILLER CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

Toute personne majeure et domiciliée à Biarritz (justificatif de domicile) ou professionnel redevable d'une contribution directe de la ville au 1er Janvier 2020 (justificatif). Pour les associations ou les syndicats de copropriétaires, ils seront représentés par leur président, résident sur Biarritz, en poste au moment du tirage au sort (statuts ou PV d'Assemblée Générale ET justificatif de domicile). Dans tous les cas, l'inscription sur les listes électorales reste un prérequis.

COMMENT ÊTRE

CONSEILLER CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

1. Remplir le bulletin ci-contre et le retourner à la Mairie ou s'inscrire en ligne sur : www.biarritz.fr avant le 8 décembre 2020 à 17h.
2. Être tiré au sort : les membres des Conseils Consultatifs de la Vie Locale seront tirés au sort le samedi 12 décembre par un huissier de justice parmi les candidatures de chaque quartier.

COMMENT FONCTIONNENT

LES CONSEILS CONSULTATIFS ?

L'Adjoint à la démocratie participative, Nicolas Martinez, coordonne le fonctionnement de l'ensemble des Conseils en collaboration avec les élus référents de quartier. Des réunions de travail trimestrielles seront programmées ainsi qu'une assemblée plénière annuelle, ouverte à tous les habitants du quartier, pour présenter le bilan des travaux.

QUEL EST LE RÔLE

DU CONSEILLER CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

- **Le Conseiller est à l'écoute des habitants**. Il fait remonter les attentes des riverains vers la municipalité.
- **Il est au cœur du dispositif de concertation** : il est informé et consulté sur les projets du quartier comme de la ville. Il participe aux ateliers de travail proposés pour le quartier. Il informe les habitants du quartier lors de l'assemblée plénière annuelle de son quartier.
- **Il encourage la participation des habitants** en les informant des réunions publiques, des ateliers, des projets et actions de la Ville.

COMMENT SONT COMPOSÉS

LES CONSEILS CONSULTATIFS DE LA VIE LOCALE ?

La ville est découpée en 7 quartiers représentatifs (voir carte). Chacun de ces quartiers est doté d'un Conseil Consultatif de la Vie Locale composé de : **12 MEMBRES NOMMÉS POUR 2 ANS**
- 2 membres de droit :
L'Adjoint au Maire délégué à la démocratie participative
L'élue(e) référent du quartier
- 10 membres (sur la base des candidatures) :
5 titulaires du collège des habitants du quartier + 2 suppléants
5 titulaires du collège des associations et des copropriétés du quartier
+ 2 suppléants